



**DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AULAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AULAS**

Séance du 2 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 10
Suffrage exprimé : 10
Absents excusés :
Dont Procuration :

L'an deux mil vingt-cinq et le 2 décembre à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 28 novembre 2025 s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur MONTET Bruno, Maire.

Présents : Bruno MONTET ; Jean-Pierre BOURELLY ; Patrick COURANT ; André LOUSTANNOU ; Sylviane LAURENT ; Nathalie POMARET ; Denis GINIEIS ; Jean-Pierre DUNOM ; Karine ROUQUETTE ; Jean-Pierre SOMBART

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BOURELLY

OBJET : Délibération portant sur la révision des tarifs des cases du columbarium

M. le Maire explique que dans l'intérêt de la commune, il est nécessaire de prévoir d'agrandir l'espace dédié au columbarium et d'installer de nouvelles cases libres. A cette occasion, il propose la révision de la durée ainsi que le prix des concessions funéraires

Après avoir ouïe M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- FIXE les nouveaux tarifs à compter 1^{er} janvier 2026 comme suit :

	Durée	Superficie	Montant
<i>Columbarium – Concession Case</i>			
Columbarium – Nouvelle concession	30 ans	0,4 x 0,4	460 €
Columbarium – Renouvellement concession	15 ans	0,4 x 0,4	230 €

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme et exécutoire**

**Bruno MONTET
Le Maire**



Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 030-213000243-20251202-34_2025TARIFS-DE

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr